

Délibération du Conseil Wunicipal N°2023/22

Fixant les tarifs des salles communales : Salle René Autran et le Moulin à Huile

DEPARTEMENT DU VAR

Nombre de conseillers en

exercice: 19

Présents : 18 Représentés : 1 Votants : 19 Absent : 0

Date de la convocation :

04.04.2023

Date affichage: 05.04.2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de La Roquebrussanne s'est réuni, après convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de son Maire, Monsieur Michel Gros

<u>Présents</u>: Michel GROS, Claudine VIDAL, Pierre VENEL, Sabine FONTANILLE, Jean-Pierre GOUJON, Bryan JACQUIN, Sabah BAUDRAND, Magali ATLAN, Stéphanie DEBOUW-SERRAULT, Marylène RICCI, Nathalie WETTER, Hugo NIEDERLAENDER, Michel GAGNEPAIN, Bernard BELORGEY, Jean-Mathieu CHIOTTI, Lionel BROUQUIER, Denis CAREL, Ludovic ODRAT, Chrystelle GAZZANO

Procurations:

Sabine FONTANILLE a donné procuration à Bryan JACQUIN

Absent:

Secrétaire de séance : Claudine VIDAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du conseil municipal 2018/37, portant actualisation des tarifs pour la salle René Autran.

Considérant que le conseil municipal est compétent pour fixer les tarifs de location des salles communales ;

Considérant qu'il est de l'intérêt financier de la commune de pouvoir disposer du produit de ces droits et redevances ;

Considérant qu'il convient d'actualiser les tarifs de location, du matériel technique et des cautionnements demandés aux locataires de la salle René Autran et d'y ajouter la salle du Moulin à Huile :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer les nouveaux tarifs comme suit qui s'appliqueront à tous les nouveaux contrats dès l'entrée en vigueur de la présente délibération :

Salle René AUTRAN	Tarifs
Associations de la commune	Gratuit (2 fois / an)
Autres associations	Gratuit (1 fois / an)
Administrés de la commune	Forfait week-end (vendredi au lundi matin) : 300,00 €
Cautions et retenues sur la caution (en 2 chèques distincts) :	
- dégradation du matériel et/ou de la salle	Forfait de 800,00 € ou prise en charge des factures de réparation correspondantes si supérieures
- pénalité par défaut de nettoyage des locaux et évacuation poubelles	Forfait de 200,00 €

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023	Berger
Publié le	Levrault

Moulin à Huile	Tarifs	Publié le ID : 083-218301083-2023041	11-2023_22-DE
Administrés de la commune	Forfait week-end (vendredi au lundi ı		
 Cautions et retenues sur la caution (en 2 chèques distincts) : dégradation du matériel et/ou de la salle 	Forfait de 300,00 € ou prise en charge des factures de réparation correspondantes si supérieures		
- pénalité par défaut de nettoyage des locaux et évacuation poubelles	Forfait de 50,00 €		

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

D'APPROUVER les nouveaux tarifs de la location de la salle René Autran et du Moulin à Huile, tels qu'énoncés ci-dessus pour tous les nouveaux contrats signés dès lors que la présente délibération sera exécutoire

LA ROQUEBRUSSANNE, le 12 avril 2023.

Le Maire

Michel GROS

La secrétaire de séance,

Claudine VIDAL